

MAROLS - Commune
Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre

Président de la séance : Daniel DUBOST

Présents : André SOULIER, Daniel DUBOST, Pierre-Yves PUGNIERE, Jérôme AUZEL, Michaël BERGER, Marie-Noëlle ROCHE

Représentés : Marc CHAUTAN représenté par Daniel DUBOST

Absents et excusés : Christian MONIER

Ouverture de la séance : 21 heures

Désignation du secrétaire de séance : Pierre-Yves PUGNIERE

APPROBATION DU DERNIER PV Le compte rendu du dernier conseil et approuvé à l'unanimité

REVALORISATION DES LOYERS

Monsieur le Maire informe les élus que tous les baux communaux ne sont pas indexés sur la même date d'indice de référence des loyers (IRL). Afin de simplifier la gestion et d'assurer une équité entre les locataires, il propose d'harmoniser l'ensemble des baux en les indexant sur l'IRL du 1er trimestre de chaque année. Cette harmonisation permettrait d'appliquer la revalorisation des loyers au 1er juillet, date à laquelle l'indice du 1er trimestre est généralement publié.

Si le Conseil municipal valide cette proposition, Monsieur le Maire suggère de ne pas appliquer d'augmentation aux baux de Madame FAVIER et de Monsieur et Madame BERGER BICHELOT cette année. En effet, l'indice de référence applicable à leurs baux n'étant pas encore paru, il existait une distorsion de traitement entre locataire. A compter de 2026, tous les locataires seront traités équitablement.

Ce qui a pour conséquence au 1^{er} juillet le montant des locations sera comme suit :

NOM DU LOCATAIRE	Type	Date entrée	Nouveau Montant location année N
LHOMME Benoit	Appartement	01-nov-19	367,81 €
FAVIER Chantal	Appartement	01-oct-19	428,44 €
BARBE Yvette	Appartement	25-févr-99	384,75 €
	Jardin		33,22 €
BERGER et BICHELOT	Appartement	01-mars-14	557,33 €
SERRE Bénédicte APARTEMENT	Appartement	01-juil-23	325,35 €
SERRE Bénédicte OFFICE DU TOURISME	OT	01-juil-22	72,41 €
La PAUSE MAROLAISE	Café	01-mars-14	148,78 €
LA PAUSE MAROLASIE Biscuiterie	Biscuiterie	01-janv-17	394,28 €
SAS O SAVEURS DE DEUX MAINS	Auberge	01-nov-19	1 196,76 €
LES ARTISTES DE MAROLS Presbytère	Atelier	01-aout-23	219,03 €
LES ARTISTES DE MAROLS garage	Atelier	01-aout-23	17,24 €
LES ARTISTES DE MAROLS Cercle	Atelier	01-aout-23	82,13 €
SERRE Bénédicte ATELIER	Atelier	01-juil-22	125,94 €

Le Conseil municipal approuve la mise en conformité des baux par la rédaction d'un avenant pour Madame FAVIER ainsi que pour Monsieur et Madame BERGER BICHELOT, afin que l'indice de référence des loyers appliqué soit celui du 1er trimestre. Il valide également le gel exceptionnel, pour l'année en cours uniquement, du montant des loyers de ces deux baux, l'indice de référence n'étant pas encore paru à ce jour.

Le Conseil approuve également les nouveaux tarifs proposés pour les baux communaux.

Cette décision est adoptée par 6 voix pour et 1 abstention.

FINANCES Information sur le mandatement des dépréciations de créances

Monsieur le Maire informe les élus qu'il va procéder aux mandatements des dépréciations de créances. Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le montant total de la dépréciation est de 351.22 €

EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'assurer la formation continue des agents communaux tout au long de leur carrière, afin de garantir leur sécurité, leur efficacité et la conformité aux obligations réglementaires.

Concernant l'employé communal, il propose les formations suivantes :

- CACES Engins de chantier – Montant TTC : 1 140 €
- CACES Plates-formes élévatrices mobiles de personnes – Montant TTC : 894 €
- Formation à l'utilisation des EPI contre les chutes – Montant TTC : 312 €

Pour l'ATSEM, il propose la formation au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) en vue de la direction du périscolaire, pour un montant de 654 € TTC, cette formation étant nécessaire pour maintenir les aides de l'État.

CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il devient nécessaire d'envisager des reprises de concessions dans le cimetière communal, celui-ci arrivant à saturation. Un travail de recensement avait été amorcé par les précédentes municipalités, mais n'avait pas été mené à son terme.

Il propose également la création d'un caveau provisoire, dit "caveau d'attente", afin de faire face aux imprévus et aux situations où les familles ne disposent pas encore de concession ou sont dans l'attente de la construction d'un caveau définitif. Ce type de structure, couramment utilisé dans les cimetières, permet d'accueillir temporairement un cercueil et est généralement géré par la commune.

Après avoir sollicité plusieurs devis pour la reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal, il ressort que le devis des établissements GERPHAGNON est le moins disant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise des concessions par les Ets GERPHAGNON ainsi que la création d'un caveau d'attente, destiné à accueillir temporairement les cercueils dans l'attente de l'acquisition d'une concession ou de la construction d'un caveau définitif (devis en attente).

URBANISME

Information sur les demandes d'acquisitions

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à l'interpellation d'un administré concernant l'occupation du domaine public, il a reçu, en présence du 1er adjoint, plusieurs personnes concernées par cette situation, tant dans le centre bourg que dans les hameaux.

Un dossier est actuellement en cours d'achèvement concernant la parcelle AH 38 et trois autres dossiers sont en attente.

Le montant de ces acquisitions a été fixé à 5 € le m². Les frais liés à cette vente seront entièrement à la charge du demandeur.

Désignation de signature et désaffectation de parcelle

Il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation et le déclassement du domaine public routier communal concernant cette emprise. Ce déclassement peut être effectué par simple constat, sans enquête publique préalable, dans la mesure où il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ni de circulation assurée par cette voie.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur AUZEL Jérôme, 2^e adjoint, pour représenter la commune et demande l'autorisation pour que ce dernier signe tous les actes authentiques à intervenir.

Décision du Conseil

Le Conseil municipal, par 4 voix pour et 2 abstentions, approuve :

- La désaffectation et le déclassement du domaine public routier communal de l'emprise concernée,
- La désignation de Monsieur AUZEL Jérôme en tant que représentant de la commune,
- L'autorisation donnée à Monsieur AUZEL Jérôme pour signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

BATIMENTS

Travaux à l'Auberge communale

Monsieur le Maire informe les élus que les **travaux d'isolation extérieure** de l'auberge devraient débuter prochainement et seront coordonnés par C2S. Par ailleurs, le **devis de plomberie** a été reçu, ce qui permettra de lancer rapidement les travaux correspondants.

Local de l'ACCA – Pose de résine

L'ACCA a formulé une demande concernant la pose de résine dans son local.

Elle propose que la commune prenne en charge le coût du produit, soit 479,51 € TTC, et s'engage à réaliser elle-même la pose.

Le Conseil municipal approuve cette demande par 6 voix pour et 1 abstention.

État de la toiture de la nef de l'église

Monsieur PUGNIERE attire l'attention des élus sur l'état de la toiture de la nef de l'église, où plusieurs tuiles cassées nécessitent une intervention rapide.

Il propose de faire appel à une entreprise habilitée pour effectuer ces réparations.

Monsieur SOULIER suggère de contacter les établissements PERRIN, à l'occasion de leur venue prochaine pour les travaux à l'auberge.

Monsieur SOULIER se charge de prendre contact avec les établissements PERRIN afin de leur soumettre cette demande.

VOIRIE Entretien des chemins

Monsieur SOULIER informe les élus que, suite au don de terre du GAEC JURINE, que la commune remercie chaleureusement, plusieurs chemins communaux ont pu être entretenus.

Ce matériau, appelé localement "gore", a permis de combler de nombreux trous et d'améliorer l'état des voies.

Le surplus a été stocké à différents endroits de la commune afin de pouvoir être utilisé ultérieurement pour d'autres travaux d'entretien.

SOCIALE

Convention avec l'ADMR – Portage de repas

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention avec l'ADMR visant à assurer la continuité du service de portage de repas à domicile.

La participation financière demandée aux communes pour le fonctionnement du service s'élève à 1,50 € par habitant, soit 702 € pour la commune.

Pour information, cinq personnes domiciliées sur la commune bénéficient actuellement de ce service.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'ADMR et la participation financière correspondante.

Point sur les prochaines activités du CCAS

Rencontre inter CCAS

Vendredi 5 octobre, animation à Gumières destinée aux adolescents.

Repas des aînés

Conditions de participation et de distribution – Repas des aînés et colis

Le repas des aînés aura lieu le mercredi 3 décembre à 12 heures à l'auberge du village, accompagné d'une animation musicale.

Les personnes âgées de plus de 70 ans, résidant dans la commune (résidence principale ou secondaire), sont invitées à participer à ce moment convivial.

Concernant le colis des anciens, celui-ci sera remis aux personnes âgées de plus de 75 ans, en résidence principale et n'ayant pas pu être présentes au repas.

Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11 heures.

Les enfants de l'école participeront à l'animation de la cérémonie, notamment par la lecture de lettres, des chants, et d'autres interventions symboliques, en hommage aux combattants.

Le verre de l'amitié sera servi à La Pause Marolaise.

ENVIRONNEMENT

Point sur la distribution des nouveaux bacs de collecte

Monsieur le Maire informe les élus que tous les bacs de collecte actuellement en possession de la commune ont été distribués.

Toute résidence non équipée ou tout nouvel habitant devra faire une demande directement auprès du service Ordures Ménagères de Loire Forez Agglomération (LFA).

Il est rappelé que l'absence de dépôt de bac ne dispense pas du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, celle-ci étant intégrée sous forme de forfait dans les impôts fonciers.

Document de présentation – Service public de prévention et de gestion des déchets

Monsieur le Maire informe les élus que le document de présentation du rapport simplifié 2024 relatif au service public de prévention et de gestion des déchets est actuellement en circulation.

Ce document, destiné à être présenté en réunion des conseils municipaux, permet de prendre connaissance des actions menées, des évolutions du service et des données clés concernant la gestion des déchets sur le territoire.

Sylvetum – Facturation du suivi CNPF

Monsieur le Maire informe les élus que le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) procédera à la facturation du suivi expérimental des arbres du Sylvetum.

Ce suivi consiste à observer et mesurer annuellement, hors période de végétation, les essences installées sur le dispositif, et ce sur une durée de 15 années.

Le montant de cette prestation s'élève à 7 632 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de fractionner le règlement de la facture en 1 à 3 fois, mais propose que la commune prenne en charge l'intégralité de cette dépense dès cette année, afin de ne pas laisser de charge financière à la future municipalité et de pouvoir solder les subventions associées.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

CULTURE

2^e édition de la Biennale des Savoir-faire d'excellence et des Métiers d'art

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de remerciements adressée par Madame Gisèle RIVIÈRE TERROLLE, Présidente de l'association *Matières Libres et Croisées*, à l'issue de la deuxième édition de la Biennale des Savoir-faire d'excellence et des Métiers d'art.

Dans son courrier, Madame RIVIÈRE TERROLLE exprime sa gratitude envers la commune, ses bénévoles et habitants du village pour leur soutien et leur engagement dans l'organisation de cet événement.

Elle annonce également que si une prochaine Biennale se programmait, ce ne sera plus sur la commune de MAROLS, ni sur ce modèle uniquement associatif.

Bilan provisoire de la saison culturelle

Monsieur BERGER informe les élus que la saison culturelle s'achève. Il souligne que ce fut une bonne saison en termes de fréquentation, certaines animations ayant attiré un public nombreux, témoignant de l'intérêt porté par les habitants et les visiteurs aux événements proposés.

Événements à venir à Marols :

- **Dimanche 28 septembre** : *Baroque en Forez*
- **Lundi 7 octobre** : *Fête de la science*
- **Jeudi 10 octobre** : *Veillée patrimoine « Les prends l'air »*
- **Samedi 19 octobre** : *Balade contée*
- **Dimanche 7 décembre** : *Marché de Noël*

Approbation du fonds de concours – Animation des villages de caractère

Loire Forez Agglomération a choisi de soutenir les communes de Champdieu, Marols, Montarcher, Saint-Bonnet-le-Château et Sauvain, membres du réseau départemental des villages de caractère, dans la valorisation de leur patrimoine et dans les animations proposées pour faire vivre leur village.

L'objectif est de contribuer au développement de l'attractivité touristique du territoire et à son développement économique, dans une logique de réseau.

Cette année, pour les actions proposées dans le cadre de l'animation des villages de caractère, le budget global engagé par la commune de Marols s'élève à 2 823,88 € TTC.

Ces dépenses, engagées dans le cadre d'une action commune autour d'un projet de street art, comprennent :

- La réalisation d'une œuvre de street art par l'artiste AERO,
- Le support de l'œuvre.

Loire Forez Agglomération financera cette opération par un fonds de concours à hauteur de 1 411,94 € TTC, soit 50 % de la dépense, dans la limite d'un plafond de 2 000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de Monsieur MONDEL

Monsieur MONDEL Christophe propose à la mairie de Marols la cession, pour l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain attenante à celle déjà acquise, située aux Adrets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et le remercie de cette proposition.

PLUI

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) suit un calendrier évolutif. Voici les principales étapes à venir :

- **Novembre 2025** : Le Conseil Communautaire effectuera un premier point d'étape sur l'avancement du PLUI.
- Les communes disposeront de **trois mois** pour transmettre leurs **remarques et observations** suite à ce point d'étape.
- **Courant 2026** : Une **enquête publique** sera organisée afin de recueillir l'avis des habitants et des parties prenantes.
- **Horizon 2028** : Le document final du PLUI devrait être **opérationnel** et mis en œuvre.

La séance est levée à 22 heures